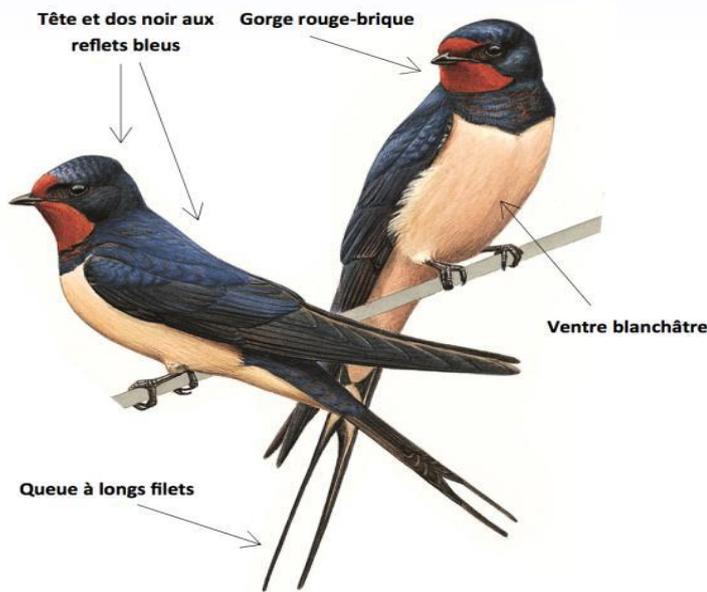


SAUVEGARDONS NOS HIRONDELLES !!!

L'hirondelle rustique (*hirundu rustica*)

Diminution des populations de
42% depuis 1990



UN CADRE JURIDIQUE STRICT :

Toutes les espèces d'hirondelles des plus communes aux plus rares, sont protégées par le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés. Il est ainsi interdit de porter atteinte aux individus également à leurs nids et à leurs couvées (œufs ou poussins). Dans le cas des hirondelles, par exemple, tout auteur d'une atteinte s'expose à une amende pouvant atteindre 15 000 euros et à une peine d'emprisonnement allant jusqu'à deux ans car il s'agit d'un délit.

UNE VIE D'HIRONDELLE :

Longueur : 20 cm - Poids : environ 18 g.

L'hirondelle a fait un long voyage d'au moins 6000 km depuis l'Afrique subsaharienne, soit un aller et retour qui peut aller jusqu'à 20 000 km !

Elle se reproduit à l'âge d'1 an. Fréquente les étables, granges, garages, à l'intérieur des bâtiments.

Elle construit un nid en forme de coupe, façonné avec de la boue et des brins de paille.

Elle pond 4 à 5 œufs qu'elle couve pendant 15 jours.

Elle capture 8000 insectes pour la nichée.

5/1000 atteignent l'âge de 5 ans.